

## Chargé de projet Petites Villes de Demain

### Synthèse de l'offre

**Employeur :** COMMUNAUTE DE COMMUNES CERE ET GOUL EN CARLADES  
Place du Carladès  
15800Vic-sur-Cère

La Communauté de communes Cère et Goul en Carladès regroupe 11 communes situées dans la vallée de la Cère et du Goul : Badailhac, Cros-de-Ronesque, Jou-sous-Monjou, Pailherols, Polminhac, Raulhac, Saint-Clément, Saint-Etienne-de-Carlat, Saint-Jacques-des-blats, Thiézac, Vic-sur-Cère. Cette géographie particulière structure le territoire : la vallée de la Cère constitue un axe de circulation majeur pour le département avec la présence de la RN122 qui relie Aurillac à l'A75 et à Clermont-Ferrand, et d'une liaison ferroviaire. Au sud-est, les communes de la vallée du Goul sont pénalisées par une moindre accessibilité voire des situations d'enclavement. Des fortes interdépendances existent avec les territoires voisins : bassin d'Aurillac, station du Lioran, nord-Aveyron. Le territoire est marqué par une grande diversité paysagère et par la présence de l'élevage bovin. Son relief est constitué de : &#61485; deux vallées (Cère et Goul) et un col (Curebourse) &#61485; et trois plateaux (Badailhac, Pailherols, Saint-Clément) Il est entouré par des sites emblématiques du strato-volcan cantalien tels que le Plomb du Cantal, le Puy Griou. Il convient de noter l'importance du relief avec de nombreux points de vue et panoramas (de 442 m à 1858 m). La Communauté de communes compte 5 000 habitants dont près de 80% dans les 4 communes situées le long de la RN122 (Saint-Jacques-des-Blats, Thiézac, Vic-sur-Cère et Polminhac).

**Grade :** Attaché  
**Référence :** O015210300261999  
**Date de dépôt de l'offre :** 30/03/2021  
**Type d'emploi :** Contrat de projet  
**Durée de la mission :** 18 mois  
**Ouvert aux contractuels** Oui (Art. 3 alinéa II loi 84-53)  
**Temps de travail :** Complet  
**Durée :** 35h00  
**Nombre de postes :** 1  
**Poste à pourvoir le :** 01/06/2021  
**Date limite de candidature :** 30/04/2021  
**Service d'affectation :** DEVELOPPEMENT LOCAL

### Lieu de travail :

**Lieu de travail :** Place du Carladès  
15800 Vic-sur-Cère

## Détails de l'offre

<b>Grade(s) :</b>	Attaché
<b>Famille de métier :</b> d'aménagement	Urbanisme, aménagement et action foncière > Outils et opérations
<b>Métier(s) :</b>	Autre

### Descriptif de l'emploi :

Mise en œuvre du programme de la candidature conjointe " Petites Villes de demain " déposée par la commune de Vic-sur-Cère et la Communauté de communes Cère et Goul en Carladès. Agent placé sous l'autorité conjointe de Mme la Présidente de la Communauté de communes, et de Mme le Maire de VIC-SUR-CERE, intégré dans le comité de pilotage " Petites villes de demain " en collaboration étroite avec les services de l'Etat : DDT, ANCT Agent placé sous la responsabilité hiérarchique du secrétaire général de la commune et de la directrice des services de la Communauté de communes CDD 18 mois renouvelable 3 jours par semaine dans les locaux de la commune de Vic sur Cère 2 jours par semaine dans les locaux de la Communauté de communes Cère et Goul en Carladès à Vic-sur-Cère. Modulables et adaptables selon les besoins de service.

### Profil demandé :

De formation supérieure en développement local et urbanisme  
Connaissances générales et des collectivités territoriales  
Connaissances en commande publique  
Capacité à animer, impulser et mener des réunions  
Capacité à travailler en équipe, en partenariat et en autonomie  
Capacités d'analyse, de synthèse et de restitution  
Aisance relationnelle et capacités d'animation  
Disponibilité, réactivité et rigueur  
Force de propositions d'actions concrètes  
Sens du service public

### Mission :

- Préparation de la candidature de l'ORT Opération de Revitalisation de Territoire
- Animation du comité de Projet (préparation des réunions, rédaction des compte-rendu, suivi, animation des réunions, liens avec les partenaires)
- Suivi et participation au Club des Petites Villes de demain et au réseau des Petites Villes de demain
- Définir les besoins en ingénierie et mobiliser les aides à l'ingénierie (Cantal Ingénierie Territoires,...)
- Mettre en place les indicateurs et évaluer les actions du programme

### VIC-SUR-CERE :

- Sous la responsabilité hiérarchique du secrétaire général : soutien à la mise en œuvre du programme municipal relatif à la revitalisation du centre bourg : requalification des espaces publics, maintien des services au public, cohésion sociale et culturelle.
- Aide au pilotage des opérations d'investissement, notamment les suivantes : requalification du centre historique, mise en place du nouveau schéma de circulation et aménagement de la traverse, transformation de la Fondation Bertrand en Habitats groupés.
- Gestion des dossiers : faire le lien avec les missions AMO et MOE, recherche de financement, montage des demandes de subvention, suivi administratif et sécurisation des marchés publics, évaluation des actions.
- Sur l'ensemble de ces missions, travail en collaboration dès que nécessaire avec les élus et les agents en charge de l'urbanisme, de la comptabilité (suivi comptable des subventions, élaboration des états récapitulatifs de dépenses, demandes de versement des subventions), et le cas échéant avec le responsable des services techniques.
- En lien direct avec les élus, conduite d'un travail visant à apporter des solutions aux problématiques de la vacance du logement et des friches commerciales :
  - \*continuité du diagnostic des logements vacants et aide à la mise en place d'une politique adéquate ;
  - \*friches commerciales : propositions d'actions concrètes, recherche et accompagnement actifs de porteurs de projets en lien avec le collectif démographique départemental

\*Redynamisation des marchés hebdomadaires et artisanat d'art

- Plus généralement, recherche et propositions d'actions innovantes répondant aux enjeux de la candidature Petites Villes de demain

Communauté de communes :

Sous la responsabilité hiérarchique de la Directrice :

- Aide aux communes du territoire dans le montage des dossiers de subvention liés aux projets de revitalisation des centres bourgs (recherche financement, soutien ingénierie)
- Mise en œuvre des passerelles et partenariats entre les outils de la Communauté de communes, son offre de service et l'offre existante sur le territoire et notamment la Maison France Service et le Tiers Lieu du Carladès (grange numérique)
- Participation aux actions d'inclusion numérique en lien avec le futur conseiller numérique et les partenaires (RERS carlades@net) - vieillissement de la population - dématérialisation des démarches de la population (impôts, réorganisation trésorerie...) et accompagnement des entreprises et artisans dans la dématérialisation (marchés publics, choruspro)
- Lancer des dynamiques sur la problématique de la santé en lien avec le Contrat Local de Santé et proposer des alternatives aux difficultés rencontrées (médecins généralistes, pharmacies,...)
- Diagnostic, qualification et accompagnement des propriétaires privés pour répondre aux problématiques de friches commerciales et de vacance de logement sur le territoire en lien avec l'OPAH
- Projet de relier les espaces communautaires (Tiers lieu) au centre bourg de Vic sur Cère (liaisons piétonnes) et la commune de Polminhac notamment via la voie douce, projet phare de l'EPCI en lien avec l'agent en charge du Tourisme et de l'urbanisme

En lien avec les élus :

- Fédérer associer et informer la population (communication) les partenaires publics et privés (concertation)
- Missions ponctuelles ou d'adaptation possibles et en lien avec la candidature PVD

**Contact et informations complémentaires :** Merci de transmettre votre CV et LM à l'intention de Madame la Présidente et de Madame le Maire - Communauté de communes Cère et Goul en Carladès 6 Rue de l'Elancèze 15800 VIC SUR CERE ou par courriel à [direction@carlades.fr](mailto:direction@carlades.fr) et à [secretaire.general@vicsurcere.fr](mailto:secretaire.general@vicsurcere.fr)

**Téléphone collectivité :** 04 71 47 89 00

**Adresse e-mail :** [direction@carlades.fr](mailto:direction@carlades.fr)

**Lien de publication :** <http://www.carlades.com/>

**Travailleurs handicapés :**

Nous vous rappelons que conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires, la Loi du 26 janvier 1984 portant statut général des fonctionnaires territoriaux et le décret régissant le cadre d'emplois correspondant. Nous vous rappelons toutefois, qu'à titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.